



Dolmayrac

Meilleurs Vœux 2023



Bulletin Municipal

N° 29

JANVIER

2023

Journal d'information de la commune de Dolmayrac

Le mot du Maire



Chères Dolmayracaises,
Chers Dolmayracais,

La crise du Covid nous a privés trop longtemps de notre cérémonie des vœux. Le virus est toujours actif et nous devons rester prudents. Mais la vaccination et les gestes barrières ont montré leur efficacité pour éviter les formes les plus graves de la maladie. Cette année, j'espère que nous pourrons enfin nous retrouver et renouer avec cette réunion traditionnelle d'échange de vœux.

Après la crise du COVID, c'est un conflit militaire qui est né dans l'est de notre continent, en frappant très durement le peuple ukrainien. Les atrocités de la guerre et la tristesse de voir des vies gâchées que nous déplorons à chaque cérémonie commémorative des conflits auxquels notre pays a été confronté au cours des deux dernières guerres mondiales sont soudain devenues très proches de nous, éveillant notre compassion envers les souffrances des Ukrainiens. Je remercie vivement les Dolmayracais accueillant des familles

réfugiées dont deux enfants sont scolarisés dans notre école ainsi que les personnes leur venant en aide, tant pour les nombreuses démarches administratives régulières que pour l'assistance aux trajets (écoles, courses, ...). Je suis fier que nous prenions part à cette solidarité envers ce peuple qui souffre tant.

Cette guerre a aussi bouleversé l'équilibre économique et énergétique mondial. Comme pour le dérèglement climatique et la plupart des fléaux, ce sont les pays les plus pauvres qui en souffriront le plus et le plus tôt. Chez nous, ce sont les personnes les plus modestes qui seront les plus touchées par l'inflation des produits alimentaires, du carburant, de l'électricité et du chauffage. Nous n'avons pas connaissance de situations dramatiques dans notre commune mais des difficultés existent. Nous avons donc saisi une mesure proposée par le gouvernement et mis en place un tarif de la cantine scolaire à 1 € le repas en fonction des ressources, bénéficiant à la moitié des familles.

Le Conseil municipal vigilant aux contre-coups de ce triste contexte international, poursuit les projets de la commune en veillant à ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale.

L'action municipale a porté sur le lotissement de Bellevue dont deux lots sont vendus et deux ont fait l'objet d'une promesse de vente. La place del Tuquet a été complètement rénovée et le giratoire de Roussous est opérationnel depuis l'été dernier.

La rénovation du foyer rural est maintenant terminée. Ce dossier a été compliqué en raison des problèmes d'approvisionnement et des hausses de coût des matériaux. Il a pris un peu de retard mais il est désormais disponible pour les associations et les habitants de la commune.

En 2023, nous comptons démarrer la deuxième phase de restauration de notre Tour médiévale, continuer la mise en valeur de l'entrée du village (côté Allez et Cazeneuve) et le Conseil municipal a validé la construction d'un local de chasse sur une parcelle isolée pour l'activité de régulation du grand gibier.

Madame Yolande MARIA, 2^{ème} adjointe, ayant démissionné pour raison personnelle, nous la remercions de son travail et de l'intérêt qu'elle a toujours porté à la commune. Suite à cette démission que nous regrettons et suivant le Code des collectivités territoriales, Madame Sylvie LE LAIZANT est passée 2^{ème} adjointe et Monsieur Yves HERVÉ a été élu sur le poste de 3^{ème} adjoint lors du Conseil municipal du 14 décembre 2022 : il est déjà très actif au sein de l'équipe municipale et je lui souhaite une bonne intégration dans le bureau communal.

Nous avons organisé en 2022 de nombreuses manifestations, cinéma, randonnée, concert, actions de sensibilisations, notamment avec l'école, et l'année 2023 devrait aussi connaître un planning conséquent.

Je remercie très sincèrement pour leurs actions respectives, l'équipe enseignante, l'ensemble des agents qui sont toujours très investis, et les membres des associations actives sur notre commune.

Je souhaite la bienvenue aux cinq nouvelles familles qui se sont installées à Dolmayrac en 2022, dont sept nouveaux enfants fréquentent notre école.

Au nom du Conseil municipal, je vous souhaite une excellente année 2023 et vous adresse tous mes vœux de santé et de bonheur.

Bien cordialement,
Gilles GROSJEAN



SOMMAIRE

- Mot du Maire
PAGE 2
- Conseils municipaux /
Etat Civil / Sommaire
PAGE 3
- Travaux de voirie 2022
PAGES 4-5
- Manifestations 2022
PAGES 6-7
- Restauration du foyer rural
PAGES 8-9
- Manifestations 2022
PAGE 10
- Associations
PAGE 11
- Bon à savoir
PAGES 12-13
- Tri sélectif
PAGE 14
- Environnement
PAGE 15
- Infos utiles
PAGE 16

Conseils municipaux

L'année 2022 a été très active pour le Conseil municipal, et vous trouverez ci-dessous certaines décisions importantes.

Conseil du 23 février 2022

- Devis pour l'entretien des églises de Saint-Orens, Saint-Michel et Lamaurelle.
- « Hameau de Bellevue » : vente de 3 lots.
- Foyer rural : attribution des lots aux entreprises après consultation de décembre 2021.

Conseil du 06 avril 2022

- Vote du budget principal 2022 et du budget annexe Hameau de Bellevue.

Conseil du 29 juin 2022

- Hameau de Bellevue : vente du 4^{ème} lot.

Conseil du 13 septembre 2022

- Installation d'une DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) au lieu-dit « Au Sud ».

Conseil du 05 octobre 2022

- Mise en place de la cantine à 1 €.
- Renouvellement contrat PEC pour le périscolaire.

Conseil du 14 décembre 2022

- Construction d'un local de chasse.

Inscription scolaire

Les familles dont les enfants intègrent l'école doivent remplir en mairie un formulaire d'inscription avant le 30 juin 2023.

Etat civil 2022

NAISSANCES

Louka LAURICISQUE, le 07/07/2022, à Villeneuve-sur-Lot
Tiana FREITAS, le 20/07/2022, à Villeneuve-sur-Lot
Charlotte PESSON dit BESSON, le 14/10/2022, à Villeneuve-sur-Lot

MARIAGES

Ludovic CAISSO et Sophie HEIDENREICH, le 15/07/2022
Jean-Marc DOURDENT et Jennifer LEMÉE, le 06/08/2022
Michel, Bernard, Alain KAYSER et Hermine, Angèle KIAM TCHOS, le 17/12/2022

DÉCÈS

Martin, Francis LEA, le 06/01/2022 à Villeneuve-sur-Lot
Roger REYNAL, le 25/01/2022 à son domicile
Christian DARINI, le 08/05/2022 à son domicile
Fernand, Alexis, Charles VALET, le 11/05/2022 à Villeneuve-sur-Lot
Sylviane MOLL née GONON, le 01/06/2022 à son domicile
Anne-Marie JOLY, le 02/06/2022 à son domicile
René MÉRIGNAC, le 25/06/2022 à Sainte-Livrade-sur-Lot
Gabriel, Raphaël, Paul MASTANTUONO, le 10/07/2022 à Agen
Rosa SERRES née PADOVAN, le 22/07/2022 à Villeneuve-sur-Lot
Anne-Marie, Ginette, Thérèse VINET, le 21/08/2022 à Sainte-Livrade-sur-Lot

Action sociale : Ateliers Form'Equilibre

La municipalité vient de signer un partenariat avec l'APA Santé-Lucie, l'ASEPT et l'association Nutri'Sport, avec le soutien des caisses de retraite et d'organismes sociaux. Nous vous proposons 12 ateliers hebdomadaires « Form'Equilibre » de 1 heure 30, le vendredi de 14 heures 30 à 16 heures, dans la salle du foyer rural.

Cette activité est entièrement gratuite, la seule condition pour en bénéficier est d'être âgé(e) de + 55 ans.

Vous êtes intéressé(e)... contactez le **05 53 67 77 32** pour vous inscrire.

Attention ! nombre limité de places.



Nouveaux arrivants :

M. Jean-François BOUCHÉE et son fils Christophe
M. et Mme ZIMOLO - QUÉRU
Mme Christine MONEY-CHASSOT
M. et Mme LABONNE
M. et Mme MALDA

TRAVAUX DE



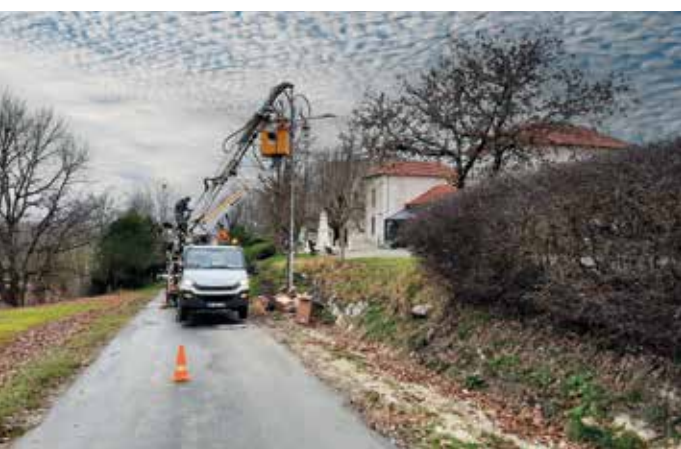
Giratoire de Roussous

1) Roussous, le nouveau carrefour

Après différentes démarches, calculs des emprises au sol, identification des réseaux, le giratoire de Roussous est enfin opérationnel.

Ce giratoire achevé en juillet 2022 avec un rehaussement du niveau de traversée, un meilleur écoulement des eaux de pluie et une amélioration très nette de la visibilité, devrait permettre une diminution sérieuse de la dangerosité et de l'accidentologie de cette intersection, entre la D113 et la D118. Le Conseil Départemental a investi 320 000€ dans cette opération.

Les routes départementales D113, D220 et D118 qui traversent ou bordent notre commune sont entretenues par le Conseil Départemental. Les bas-cotés de route sont nettoyés régulièrement avec du matériel performant.



2) Travaux sur les voies communales et chemins ruraux

Comme l'année dernière, les travaux liés au programme 2022 ont été négociés avec le service technique de la CAGV. Le programme a été diminué pour tenir compte du prix des matériaux, plus de 60 % pour la grave émulsion.

Les voies communales et chemins ruraux qui ont été traités :

- voie communale n° 1, route de Pech de Plat, reprise de la chaussée sur 598 mètres avec du point à temps et de la grave émulsion.
- voie communale n° 101, de Jean Gay au carrefour avec la D220, reprise sur 246 mètres avec un monocouche.
- voie communale n° 208, de Mayne del Rieu à Cap de Bausse, reprise de la voie par des points à temps et surtout de la grave émulsion dans la partie terminale vers la D118.
- voie communale n° 9, route de Cazeneuve, reprise partielle avec des points à temps.
- voie communale n° 10 de Lamaurelle à Carbou reprise des accotements sur 250 mètres.
- chemin rural n° 1 voie de Mules, reprise des accotements et grave émulsion sur la dernière partie de cette voie.
- rue de la Bastide, création d'un busage transversal pour écoulement des eaux du hameau de Bellevue, reprise et revêtement de la chaussée de Bellevue à Touron avec un bicouche, travaux jumelés avec les reprises réalisées par Territoires Energies dans le cadre de l'enfouissement des réseaux pour le lotissement. Six candélabres à LED type col de cygne identiques à ceux du Bourg avec prises électriques pour alimenter les lumières de Noël, ont été mis en place rue de la Bastide.
- rue Saint Orens, création d'un caniveau transversal, pose de dalles en pierre vieillie dans la continuité de l'existant pour un meilleur écoulement des eaux de pluie et reprise par un bicouche.



Hameau de Bellevue



Pont de la Bausse

3) Travaux sur les chemins de randonnée

L'entretien des chemins de randonnée est toujours assuré par la CAGV et la RVL (Régie Vallée du Lot).

L'action de RVL porte sur les chemins de randonnée n° 600, 603, 604, 605, 606 et 611 avec deux passages dans l'année. L'entretien des chemins de randonnée relevant du Comité Départemental du Tourisme est assuré par la CAGV.

VOIRIE 2022

4) Broyage et entretien des accotements

En 2020, nous remettons en cause l'ordre de passage des trois actions de broyage des accotements.

Cette année 2022, le premier passage rapide a été réalisé sur le premier mètre de l'accotement, par contre le deuxième passage initialement prévu sur le premier mètre et dégagement des virages a été remplacé par un passage complet. Ce deuxième passage réalisé avec retard et avec une sécheresse mémorable a annulé la réalisation du troisième passage.

La création de saignées pour un meilleur écoulement de l'eau vers les fossés a été réalisée partiellement et uniquement sur la route de Cours. Nous sommes en attente pour 2023 d'une action plus énergique sur les fossés, saignées et accotements grâce à l'investissement au niveau de la CAGV de nouveaux matériels de travaux publics.

5) Autres actions liées à la voirie

En zone boisée des voies communales et chemins ruraux, la CAGV est intervenue sur la voie de la Bausse avec dégagement des branches d'arbres à une hauteur importante avec un nouveau lamier plus performant.

De nombreux arbres sont inclinés dangereusement sur la voie publique et peuvent entraver la circulation. Les propriétaires de ces arbres morts ou trop vieux sont responsables de leur chute et doivent agir de manière préventive en réalisant des abattages.

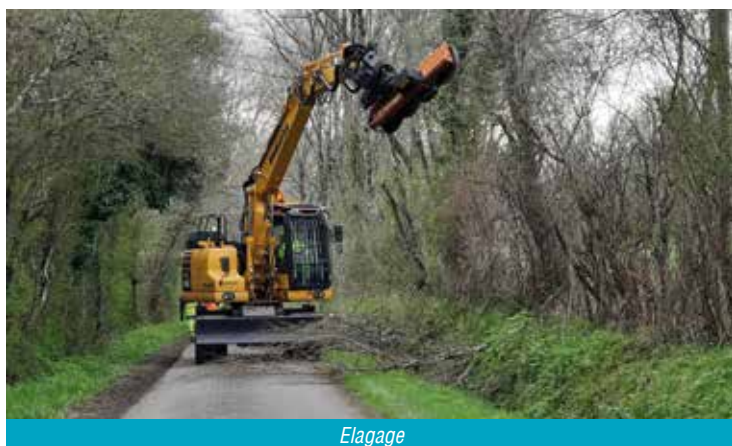
Réhabilitation de la place del Tuquet :

Les travaux importants de terrassement de la place et des rues adjacentes, l'aménagement pour l'évacuation des eaux de pluies avec tuyaux annelés et grilles en fonte, la pose de bordurettes en calcaire vieilli et la mise en place d'une grave émulsion agrémentent aujourd'hui cette place méconnue du Bourg.

Le prolongement de cette place se fera par la création d'un mur sous les remparts et la réhabilitation sécurisée du chemin piétonnier vers la route de Cazeneuve, avec pose de barrières double lisse.

Consolidation du pont sur la Bausse au lieu-dit Moulin de la Bausse:

L'inspection de tous les ouvrages de la commune dans le cadre du programme national ponts, a mis en évidence une fragilité de la voûte de ce pont. Dans l'attente de la reconstruction (voûte et tablier) prévue initialement en août 2022, un arrêté, sur ordre de la Préfecture, limite la circulation des véhicules à 3,5 tonnes.



Elagage



Place del Tuquet finie

Manifestations 2022

Cérémonie du 8 mai

La cérémonie du 8 mai a eu lieu comme chaque année avec cette année une exposition de véhicules militaires organisée en partenariat avec l'association villeneuveoise MVCG.

De nombreuses personnes étaient présentes et en plus des traditionnels dépôts de gerbes, les enfants de l'école ont déposé chacun une fleur, donnant à ce moment solennel toute son humanité. À l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur a été offert par la municipalité.



Patrimoine 2022

Pour ces deux journées du patrimoine la Tour ainsi que l'Eglise Saint-Orens ont rencontré un réel succès.

Dans la Tour, seul, en couple ou en famille, chacun a pu découvrir l'exposition consacrée à 10 ans de restauration du patrimoine lot et garonnais jusqu'en 2019.

Cette exposition est restée 15 jours sur la commune. En 2023 deux nouveaux thèmes seront proposés: ces expositions itinérantes nous seront prêtées par les archives départementales du Lot & Garonne.

- Du 12 au 16 mai, *Femmes Lot et Garonnaises, engagées (résistantes, justes parmi les nations, pionnières des mandats électifs)*.
- Du 18 août au 1^{er} septembre, *L'odyssée du pruneau - du Lot et Garonne à la conquête du monde*.



Cinéma sous les étoiles

Après un après-midi festif, kermesse de l'école, remise des calculettes aux élèves quittant l'école primaire pour le collège, la municipalité a offert un « succulent » dessert avant la projection du film « Mystère » sur le terrain de basket.

Malgré ce changement de site en raison des travaux du foyer rural, l'équipe de l'Utopie, organisateur de la projection, a su s'adapter avec un grand professionnalisme, et nous les en remercions.



JoursNets 47

Sensibilisée par les problèmes environnementaux et la gestion des déchets, la municipalité a participé à l'opération « JoursNets 47 » du Conseil Départemental, dans le bourg et ses alentours.

50 kg de déchets ont été récoltés dans le bourg et ses abords par une vingtaine de personnes, que nous remercions pour leur participation citoyenne.

Nous regrettons néanmoins une trop faible participation pour un sujet aussi important qui nous concerne tous.



Manifestations 2022

Randonnée sous la lune

En cette soirée du 15 juillet, 150 personnes se sont retrouvées au pied de la Tour de Dolmayrac pour participer à la traditionnelle « Randonnée sous la lune ».

Tout le monde a pu se poser au km 5 chez M. Charles Marraud à Cazeneuve et à l'arrivée dans la cour de l'école de Dolmayrac pour un moment de convivialité autour d'un petit repas.

La particularité cette année était de traverser deux communes, Dolmayrac et Allez et Cazeneuve.

Nous tenons à remercier notre hôte pour la halte de mi-parcours, l'association des Randonneurs du Livradais pour une organisation sans faille, tous les participants (halte, repas, encadrement et sécurité sur le parcours) sans oublier les marcheurs : une superbe soirée dans une grande convivialité.



Concert Eglise Saint Orens

Le 25 juin, les voûtes gothiques de l'Eglise de Saint Orens ont accueilli les voix célèbres « FREESONGS » qui ont enchanté une immense foule.

Plus de cent personnes étaient présentes, soirée prolongée autour d'un verre offert par la municipalité.

Nous vous informerons des prochains concerts !!



Inauguration Foyer rural

L'ouverture de la salle se fait en deux temps pour respecter la jauge maximale et les gestes barrières.

La présentation officielle du chantier terminé a été faite le 17 décembre 2022 aux financeurs du projet et aux principaux utilisateurs, école et associations, en présence des entreprises, de l'architecte, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, et des élus de la commune qui ont tous participé à la réalisation de cette rénovation.

Les Dolmayracais auront la primeur de l'ouverture au public de ce bâtiment lors de la réception organisée pour la présentation des vœux le 15 janvier 2023.



Messieurs Arnaud BOURDA - Sous-Préfet, Gilles GROSJEAN - Maire, Pierre BERNOU - 1^{er} Adjoint, Nicolas LACOMBE - 1^{er} Vice-Président du Conseil départemental, Guillaume LEPERS - Président de la CAGV et les enfants de l'école

Calendrier des manifestations 2023

Manifestation	Date		Organisateur
Concours de belote	27/01, 10/02, 10/03, 24/03, 07/04	20h30, au Foyer Rural	Société de Chasse
Rallye automobile « Youngtimer »	13 mai	Arrivée 12h à la Tour	AQVA Amateurs Quercynois Véhicules Anciens
Fête de printemps	14 mai	Toute la journée, autour de la Tour	APE
Exposition Les femmes lot et garonnaises Citoyennes engagées	Du 12 au 16 mai	Exposition à la Tour	Mairie
Cinéma sous les étoiles	1 ^{er} juillet	Autour de la Tour, Foyer Rural	Mairie L'Utopie
Concours de peinture pour les enfants et exposition de peinture	1 ^{er} juillet	Après-midi autour de la Tour	Mairie
Randonnée sous la lune	28 juillet	Dolmayrac et ses alentours	Mairie Randonneurs livradais
Exposition L'odyssée du pruneau du Lot et Garonne à la conquête du monde	Du 18 août au 1 ^{er} septembre	Exposition à la Tour	Mairie
Journées du Patrimoine	16 et 17 septembre	La Tour et l'Eglise Saint-Orens	Mairie

Liste non-exhaustive, d'autres manifestations seront programmées

Restauration du foyer



« Foyer rural », cette appellation pourrait paraître désuète mais nous la revendiquons et nous en sommes fiers. L'origine des foyers ruraux vient du Front populaire. Des foyers paysans se sont mis en place en France, pour former l'élite du monde rural, en assurant aux jeunes paysans une formation technique, humaine et sociale. L'existence des foyers ruraux a été officialisée le 13 septembre 1945, par les ministères de l'Agriculture et de l'Éducation Nationale.

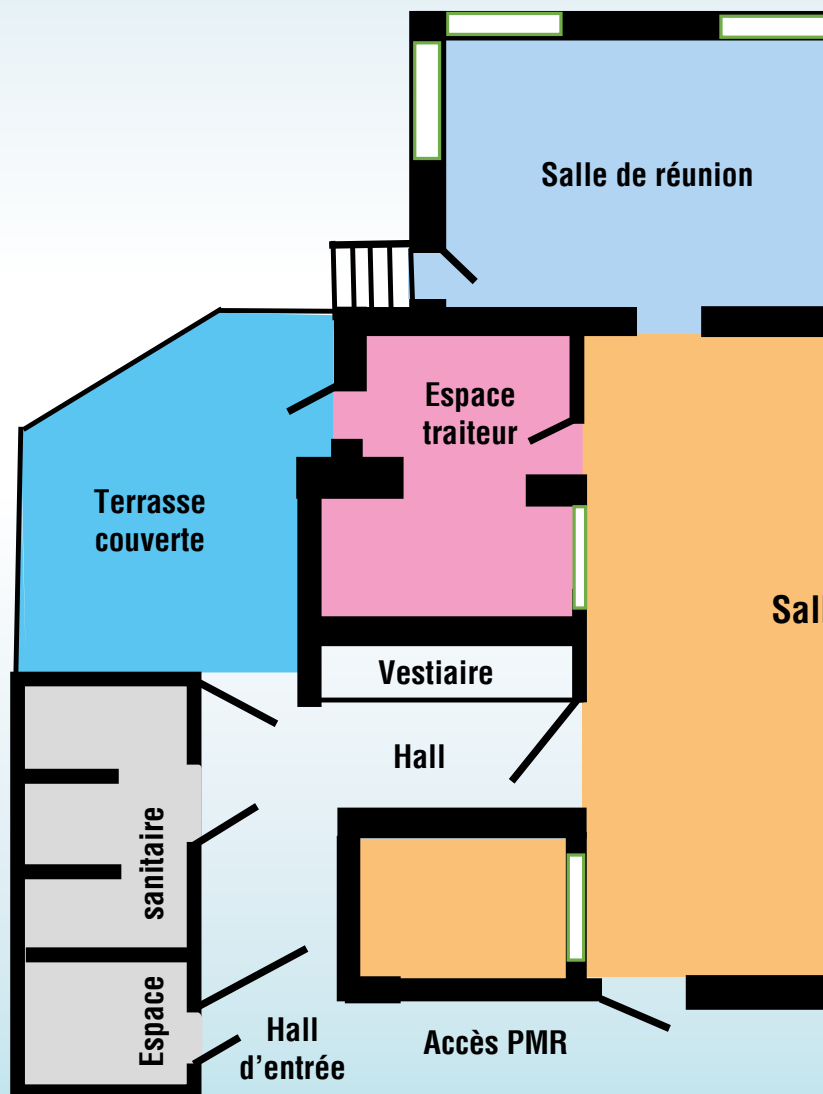
C'est ainsi que ce bâtiment a été construit en 1952 dans le cadre du plan de développement des foyers ruraux.

Ce projet de rénovation de notre foyer rural, qui était resté quasiment dans son jus depuis sa construction en 1952, nous tenait particulièrement à cœur et constituait un engagement de campagne. Ce bâtiment n'était plus aux normes en matière de sécurité, de défense incendie, d'accessibilité, d'électricité et d'isolation, et il était donc la priorité de ce nouveau mandat.

C'est un lieu de rencontres, d'activités culturelles et de loisirs, d'animations ou de réunions qui restent indispensables au 21^{ème} siècle, les réseaux dits « sociaux » ne remplaçant pas les relations humaines.

Disposer d'un lieu collectif, chaleureux et confortable pour entretenir la vie du village était une aspiration largement partagée par les habitants et une nécessité pour notre école, pour notre accueil de loisirs et pour nos associations.

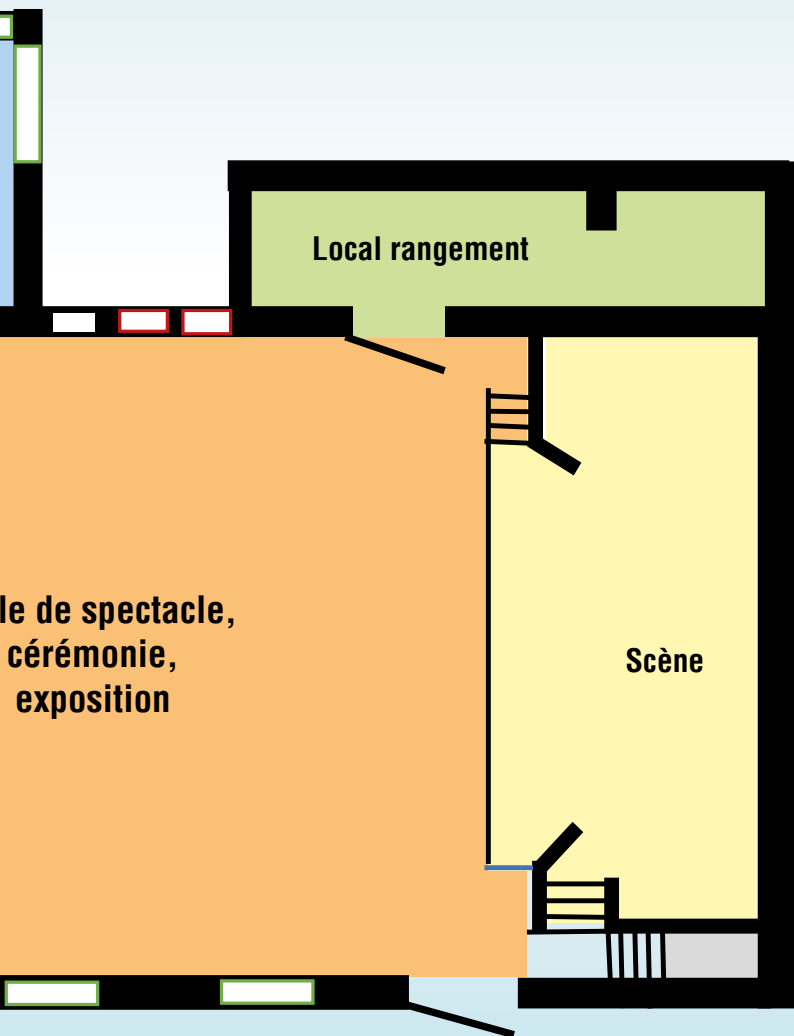
Après de nombreuses réunions de travail et une large concertation des usagers, le projet définitif de rénovation a fait consensus au sein du Conseil municipal. Le souci de préserver notre patrimoine bâti qui renferme sa part d'histoire, les objectifs de développement durable et d'économies d'énergie, et la situation du foyer au cœur du village, nous ont conduits à faire le choix d'une rénovation du bâtiment existant.



rural de Dolmayrac

Un cahier des charges intégrant les différentes exigences de fonctionnalités a été établi, puis travaillé pour qu'il soit compatible avec le budget de la commune afin de ne pas augmenter les impôts.

Entre la décision du conseil municipal en décembre 2020, les études, les recherches de subventions et dotations, le montage financier, les aléas liés à la construction, et la réception du chantier, deux ans se sont écoulés.



Notre assistant à maîtrise d'ouvrage, la SEM47, et notre architecte, nous ont apporté leurs aides tout au long de ce projet, de la conception jusqu'au résultat final de cette rénovation répondant à l'essentiel de nos demandes et respectant le budget initialement prévu.

La façade du bâtiment apporte une touche de modernité tout en restant en harmonie avec son environnement et son aménagement est très fonctionnel. Il comprend une grande salle sonorisée prévue pour 130 personnes assises, un hall d'accueil avec vestiaire, un espace-traitteur ouvert à la fois côté salle et côté terrasse, un bloc « sanitaires » accessible de l'intérieur et de l'extérieur, une salle de réunion, un local de rangement, une scène rénovée et agrandie dont le mur du fond est adapté aux vidéoprojections et un local sous la scène abritant loges et rangements. Une terrasse extérieure pourra recevoir une plancha.

Un bilan financier de ce projet vous sera présenté dans notre prochain bulletin.



Manifestations 2022...

... de l'APE

Halloween 2022

Dimanche 30 octobre après-midi et soirée, l'Association des Parents d'Elèves a organisé la fête d'Halloween dans la cour de l'école. 3 ateliers tournants ont occupé les enfants dès 16h :

- Atelier maquillage où Bénédicte et Cécile ont transformé nos enfants en monstres et sorcières...
- Un atelier sculpture de monstres en citrouille : parents et enfants en commun. Et pas une seule coupure à déplorer !
- Puis le Cuisi'Bus (qui était déjà intervenu à l'école le 14 octobre dernier) a proposé une fabrication de créatures monstrueuses en bonbons et un atelier cuisine de millassou (un beignet traditionnel sucré à base de citrouille).

Et enfin, en soirée les enfants sont partis à la chasse aux bonbons dans les rues du bourg. De retour à l'école, un apéritif a été offert par l'Ape à tous les participants.

Un grand merci aux villageois pour leur générosité.



... de l'Ecole

Quand un food truck s'invite dans la cours de récré !



Pendant toute la matinée du vendredi 14 octobre, les enfants de notre chère école de Dolmayrac ont pu cuisiner des légumes dits « moches et pas beaux ! » afin de les sensibiliser à l'ANTI-GASPILLAGE des fruits et légumes.

Cet atelier organisé par l'école sur proposition de la municipalité a été mis en pratique par l'association La Régie du Territoire de la Vallée du Lot et son atypique Cuisi'Bus : un ancien food truck reconverti en atelier itinérant qui vient à la rencontre des écoles, des associations ou tout autre public.

Au menu du jour : concombre sauce au yaourt et beignets d'aubergine que les enfants ont ensuite dégustés dès le midi à la cantine.

Et quel bonheur d'entendre les enfants s'écrier « **mais c'est super bon les aubergines en fait !!** »



Kermesse de fin d'année

La remise des calculatrices a eu lieu en fin de kermesse de fin d'année dans la cour de l'école.

Un moment très agréable et très convivial où chacun a pu profiter de cette belle journée d'été, avant de clôturer par la soirée cinéma.

Le film projeté sur le terrain de basket a ravi petits et grands.



Associations

Association des Parents d'Elèves

Présidente : **Elodie CHAUVEL-COELHO**

06 45 71 49 63

apedolmayrac@gmail.fr

Vice-présidente : **Nathalie BARRET**

Trésorière : **Nathalie HOUY**

Vice-trésorière : **Sophie GENOTELLE**

Secrétaire : **Cécile LEYRAT**

Vice-secrétaire : **Bénédicte MALDA**

L'APE a renouvelé ses rangs à la suite du départ de nombreux élèves au collège et donc de leurs parents.

Nous les remercions pour leur dévouement et leur implication sans faille !

Notre équipe, en partie renouvelée est bien décidée à maintenir les traditions, à innover, toujours aux côtés des enseignantes, de la Mairie, des élèves et des parents, afin de financer des projets scolaires pour nos chers chérubins. On ne change pas une équipe qui gagne !

Cette année, nous avons offert des plantations pour le potager de l'école, et organisé des sorties pédagogiques et des spectacles.

Dans notre tout nouveau foyer rural, nous organiserons notre traditionnelle fête de fin d'année scolaire pour toutes les familles de l'école.

Pour financer ces projets, nous avons reconduit l'opération « emballage cadeaux » au Leclerc de Villeneuve/Lot et nous allons réhabiliter la foire de printemps.

Et vous tous, Dolmayracaises, Dolmayracais, vous avez eu certainement la visite de nos enfants pour vous vendre le traditionnel calendrier de l'école qui fêtait son 20^{ème} anniversaire !!

Pour cela, un grand MERCI !

Belle année 2023 à tous !

« Suivez notre actualité sur Facebook »



La pétanque au fil des ans

Nous avons déjà évoqué dans un précédent bulletin l'origine de la pétanque actuelle (« péstanqués » qui signifie pieds joints), apparue en 1907 alors que le jeu de boules remonterait au Moyen Âge avec des boules en argile, puis en pierre ou en bois plus tard...

La pétanque est longtemps restée une activité de pur loisir, avec la traditionnelle image de retraités jouant sous l'ombre d'un platane. Mais une organisation s'est mise en place. Les premières Fédérations voient le jour (dès 1850), elles évoluent. La Fédération actuelle date de 1945 !

Les bouledromes s'implantent, les concours fleurissent de toute part attirant les adeptes de ces rencontres. Ce qui explique en partie la baisse de fréquentation observée dans les jeux à la mêlée, ouverts à tous, licenciés ou pas, mais restant un amusement. Ceci est vrai pour tous les clubs. C'est ainsi que notre association n'enregistre plus que 1200 à 1700 participations annuelles contre plus de 2400 il y a 20 ans (à peine 30 joueurs chaque samedi à 14h30, contre près de 50 autrefois) !

Michel CONCARI : 06 38 40 00 80



Retour à une vie normale ?

Qui pouvait s'imaginer qu'une pandémie comme celle que nous venons de connaître, puisse avoir autant de conséquences sur la vie associative ?

Si les activités professionnelles ont repris, il n'en est pas de même pour les loisirs. Le nombre d'adhérents n'a jamais retrouvé les niveaux d'avant pandémie et les participations aux activités subissent plus ou moins cette baisse.

Seules les activités physiques semblent moins impactées. Et le retour de la gym (ou yoga et pilates une fois par mois) dans une salle du foyer rénovée laisse présager un avenir serein. Le rendez-vous reste fixé au mardi de 8h30 à 9h30.

L'atelier informatique quant à lui répond de plus à plus aux besoins nouveaux liés au numérique en général et au téléphone mobile en particulier (lundi et mardi de 14h à 16h) sans oublier le périscolaire.

Marlène SOULARD : 05 53 01 07 83

Société de chasse

Lors de l'assemblée générale de l'association du mois de juin le bureau a changé :

Président : **Sébastien LOVATO**

Vice-Président : **Jean-Claude GAY**

Secrétaire : **Bernard LABAISSE**

Trésorier : **Hervé DENIS**

Trésorier Adj. : **Christian DESCAYRAC**

M. Jean-Paul NARDON après 28 ans de trésorier a souhaité quitter cette fonction. Nous le remercions de tous les services rendus.

Nous espérons vous retrouver bientôt lors des différentes manifestations que nous pourrions organiser.

Le président, les membres du bureau ainsi que les sociétaires remercient le maire et le conseil municipal pour la mise à disposition d'un terrain communal à l'association de chasse de DOLMAYRAC. Ce lieu doit être un point de rencontre, de cohésion et de partage.

Cet été nous avons eu le plaisir d'accueillir deux chasseurs de l'est de la France pour effectuer des tirs d'été sur chevreuil mâle.

Cette expérience sera normalement renouvelée l'été 2023. Ces tirs de brocards permettent de réguler l'espèce, d'optimiser le ratio mâle/femelle ce qui n'est pas facile lors des battues. Nous remercions les propriétaires qui nous ont accordé ces tirs.

Nous essayons au maximum d'effectuer la régulation des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD). L'investissement est grand mais la participation est moindre et nous ne pouvons pas malheureusement honorer toutes vos attentes.

On peut déplorer en France depuis le début de cette saison de chasse de nombreux accidents de chasse graves voire mortels. La sécurité doit être la priorité lors des battues. C'est pour cela que dorénavant un affichage indiquant le jour de l'organisation d'une battue sur la commune sera apposé sur le tableau extérieur de la mairie.

Ensemble partageons la nature, soyons respectueux et vigilants.

Tous les chasseurs de DOLMAYRAC vous souhaitent une bonne et heureuse année 2023.

Bon à savoir



Fracture numérique

Communiquer avec ses proches, déclarer ses impôts, effectuer des réservations, suivre la scolarité de ses enfants...

Tout, ou presque, se fait aujourd'hui en ligne. Or, ces démarches sont difficiles pour des personnes peu habituées à Internet.

Aussi, afin de réduire la fracture numérique, qui touche particulièrement nos zones

rurales, la Communauté d'Agglomération a recruté un conseiller numérique, Monsieur Jean-Herbert WZGARDA, basé à la Maison France Services de Sainte-Livrade sur Lot.

Le rôle de ce conseiller numérique est d'accompagner les usagers en difficulté pour utiliser Internet dans leurs activités quotidiennes.

Il propose gratuitement, des ateliers d'initiation au numérique, des mini formations.

Ce conseiller numérique est opérationnel depuis le mois de mai 2022 après avoir suivi une formation certifiante.

Démarches administratives

Si vous désirez une carte d'identité ou un passeport (création ou renouvellement), vous devez prendre contact avec la mairie de Sainte-Livrade. Pour un permis de conduire,

consultez le site de l'ANTS ou contactez la sous-préfecture de Villeneuve/Lot.

Vous pouvez aussi vous adresser à la maison France-Service de Sainte-Livrade, qui est à votre disposition pour vous aider dans toutes vos démarches administratives.



Information aux chasseurs : création de votre compte SIA

Les chasseurs doivent obligatoirement créer leur compte SIA (Système d'Information sur les Armes) d'ici le **30 juin 2023**, et ce uniquement sur internet. Vous retrouverez toutes les informations sur la procédure de création du compte SIA dans le numéro de septembre de la revue de la fédération de chasse : n'hésitez pas à demander conseil à la fédération au **05 53 89 89 00** pour être guidé dans vos démarches.

Si vous rencontrez des difficultés pour créer votre compte SIA, vous pouvez :

- soit vous rendre à la maison France-Service de Sainte-Livrade
- soit prendre rendez-vous auprès de la Préfecture au **05 53 77 60 56**

Lorsque votre compte est créé, les armes déjà enregistrées auprès de l'administration apparaissent automatiquement sur le compte (râtelier virtuel). **Si des armes n'apparaissent pas, il est obligatoire de faire rectifier l'erreur par les services de la Préfecture dans un délai de 6 mois (prendre rendez-vous auprès de la Préfecture au 05 53 77 60 56).**

Normalement, il n'y a rien de nouveau à déclarer, sauf régularisation d'un éventuel oubli ou erreur des services qui n'auraient pas permis d'enregistrer l'arme en temps voulu. Si des armes ont été acquises depuis 2011 la déclaration aurait déjà dû être faite. Toutes les armes de chasse doivent être déclarées.

Toute vente ou acquisition d'arme, y compris par donation ou héritage, doit être réalisée par l'intermédiaire d'un professionnel agréé, armurier ou courtier. Le cédant (sauf décès), comme l'acquéreur, doivent posséder un compte SIA et la transaction sera enregistrée sur le compte. Lorsque des armes de chasse, y compris celles qui n'ont pas à être déclarées, seront déposées chez un armurier pour réparation, celui-ci les enregistrera obligatoirement dans le compte SIA du chasseur.

Abandon simplifié d'armes ou déclaration d'armes « héritées ou trouvées »

Les personnes qui possèdent des armes et qui décident de les abandonner parce qu'elles ne chassent pas (pas de permis de chasser) ni ne font du tir sportif (pas d'inscription dans un club avec licence), doivent se rendre dans un des trois centres (Agen, Marmande ou Villeneuve/Lot). Les personnes qui ont un compte SIA et qui souhaitent déclarer des armes héritées ou trouvées doivent également se rendre dans l'un de ces centres. **AUCUNE ARME NE DOIT ETRE APPOURTEE DANS LES CENTRES.**



FranceConnect

FranceConnect est un système d'identification et d'authentification offrant un accès universel aux administrations en ligne.

La CAF, la Sécurité Sociale, la mairie, les impôts, caisse de retraite...

Pour entreprendre vos démarches en ligne auprès des administrations, vous devez jongler avec une multitude d'identifiants et mots de passe. Et si vous voulez solliciter une nouvelle administration, vous devez créer un nouveau compte.

Avec FranceConnect, inutile de mémoriser de multiples identifiants et mots de passe!

Vous pouvez **accéder à plus de 900 services en ligne grâce à l'identifiant et mot de passe d'une seule administration** dont vous êtes déjà usager.



Eclairage public

Les horaires d'éclairage public nocturne sur le périmètre du bourg de la commune de Dolmayrac ont été modifiés depuis le 24 octobre 2022.

La nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et l'engagement des actions volontaires en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité ont conduit le Conseil municipal à réduire les temps de l'éclairage public. L'éclairage public est donc maintenant éteint de **22 heures 00 à 6 heures 30 tous les jours de la semaine.**

Une mesure similaire sera prochainement prise pour les hameaux dès que les modifications techniques nécessaires seront réalisées.

Bon à savoir



Mission Locale du Villeneuvois

La mission locale est une association qui aide les jeunes de 16 à 25 ans à rentrer dans le monde du travail et dans la construction d'un projet professionnel. Elle peut proposer des formations en continu ou en alternance, aider à **établir un CV ou une lettre de motivation**, donner des conseils pour argumenter lors d'un entretien, la façon de parler au téléphone,...

La mission locale est également là pour un projet à l'étranger, des informations pour une mobilité occasionnelle, en cas d'absence de permis de conduire par exemple.

Des conseils également au niveau recherche de logement, santé...

Villeneuve-sur-lot. 8 rue de Casseneuil,
47300 Villeneuve-sur-Lot.
09h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00.
accueil@mlpv47.org
05 53 40 06 02

Urbanisme

Plan Local Intercommunal : Révision allégée en 2023

Pour mémoire le PLUi est un document stratégique qui fixe les grandes orientations en matière d'aménagement et d'habitat et les règles d'occupation du sol. En 2021 une modification légère avait permis notamment de repérer des granges pour permettre leur changement de destination.

Après deux ans et demi d'application du PLUi, des demandes d'évolution ont été identifiées. Afin de permettre la réalisation de nouveaux projets ou la transformation de certaines dispositions règlementaires, le Conseil communautaire a décidé lors de sa séance du 16 juin 2022 de prescrire une révision allégée.

« Allégée » sous-entend qu'aucune modification du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, ni d'ouverture conséquente à l'urbanisation ne seront autorisées.

Les habitants du Grand Villeneuvois qui souhaitent effectuer une demande ou émettre des observations pourront le faire lors de l'enquête publique courant 2023.

Les informations sur la révision allégée et sur le dossier du PLUi en vigueur sont consultables sur le site de l'Agglomération du Grand Villeneuvois :

www.grand-villeneuvois.fr, rubrique Vivre et habiter / Urbanisme / PLUi.



Pour tous vos projets de modification ou création de bâtiment, clôture, terrasse..., même minimes, vous devez obligatoirement déposer une demande d'autorisation d'urbanisme. A l'issue du délai d'instruction, vous recevrez une réponse à votre demande, favorable ou défavorable.

Ne commencez jamais les travaux avant l'obtention d'une réponse favorable, et n'oubliez pas de remplir le document d'achèvement de travaux (DAACT) dès que ceux-ci sont terminés.

PanneauPocket... soyez connectés

Grace à l'application **gratuite** PanneauPocket, les alertes de la Mairie de Dolmayrac et les informations de votre commune vous accompagnent partout.

Vous recevez en temps réel sur votre téléphone des notifications dès que la Mairie publie une nouvelle information vous concernant.

Quel que soit le lieu où vous vous trouvez, maison, travail, vacances, vous disposez sur votre téléphone portable des informations utiles et des alertes publiées par les services de votre Mairie.

Pratique et utile, vous ne perdez rien de la vie quotidienne de votre lieu de vie, même si vous êtes à distance de votre domicile.

Très simple d'utilisation, PanneauPocket ne nécessite aucun paramétrage et convient à tous les publics... et c'est entièrement gratuit.

PanneauPocket est une solution de communication municipale particulièrement utile et adaptée aux habitants de la commune.

Notre conseil : faites télécharger gratuitement PanneauPocket à votre famille, à vos proches, amis, collègues de travail...

L'information locale est précieuse !!!!

Délestages électriques : Les informations vous seront données sur PanneauPocket.

Panneau Pocket n°1 en France

Les alertes et informations de votre mairie sont sur PanneauPocket

Soyez les premiers informés en téléchargeant gratuitement l'application

Tri sélectif

Zéro déchet et Redevance Incitative (RI)

Des agents de la CAGV se sont présentés à votre domicile pour vous sensibiliser au « zéro déchet ».

Le mode de facturation des ordures ménagères (OM) va changer, l'objectif étant de réduire fortement la quantité de déchets qui partent à l'enfouissement. Aujourd'hui ce service est facturé sur votre taxe foncière, c'est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

En 2024 cette taxe va disparaître pour laisser place à la Redevance Incitative. Ce nouveau système de facturation sera plus équitable car il se basera sur le volume de déchets réellement produits et non plus sur la taille du logement. Chaque foyer se verra remettre un badge d'identification pour ouvrir la trappe du conteneur OM. L'équipement des bornes démarrera courant 2023.

Ce qu'il faut retenir :

- seules les ordures ménagères (sacs noirs) seront soumises à la redevance incitative.
- la collecte sélective (verre, emballages, papier, vêtements) n'est pas concernée par cette nouvelle mesure.
- le tarif de la RI est basé sur le nombre de sacs jetés et non sur le poids.

SE PRÉPARER À LA REDEVANCE INCITATIVE

- Triier les emballages** (bornes emballages / sacs jaunes)
- Triier le verre** (bornes vertes)
- Triier le papier** (bornes bleues)
- Triier et composter les biodéchets** (déchets alimentaires / déchets verts)
- Faire don de ses anciens vêtements** (bornes Relais, ressourceries...)
- Faire appel au service des encombrants** (collecte d'encombrants, ressourcie)
- Remplir au maximum son conteneur** afin de le sortir moins souvent

CALENDRIER

- FIN 2022**
Pucage des bacs individuels, distribution des badges pour les foyers en points d'apports volontaires.
- 2023**
Année test. Vous recevez votre TEOM pour la dernière fois, mais aussi une évaluation de votre redevance en fonction de votre production d'ordures ménagères.
- 2024**
Fin de la TEOM et mise en œuvre de la redevance incitative pour tous.

Zéro déchet
Grand Villeneuvois

PASSAGE DES AGENTS DE SENSIBILISATION

www.grand-villeneuvois.fr

Mesures anti-gaspi et bonus réparation

Faire réparer certains appareils électroniques et électriques sera bientôt moins cher. En effet le gouvernement a mis en place depuis le 15 décembre 2022 une aide financière. L'objectif étant de faire durer certains appareils et de **lutter contre le gaspillage**.

La liste des appareils concernés par le bonus réparation va **s'étendre chaque année jusqu'en 2025**.

Les réparations de cave à vin, lave-linge, lave vaisselle, perceuse, téléphone portable ou encore de téléviseur devraient être concernées en cette fin d'année. Puis, en 2023, les réparations d'enceinte,

hotte, instrument de musique, sèche-linge, vidéoprojecteur y seront aussi éligibles.

En revanche, pour **les téléphones fixes, les micro-ondes et les fri-teuses**, il faudra attendre 2024 contre 2025 pour les sèche-cheveux, les ventilateurs, les purificateurs d'air et les déshumidificateurs.

Les produits encore sous garantie ne sont pas concernés par ce coup de pouce.

Pour bénéficier du bonus réparation, les consommateurs devront se rendre sur le site ecosystem.eco. **Un annuaire des réparateurs agréés sera prochainement mis en ligne**. Puis, ils devront se déplacer auprès du professionnel situé proche de chez eux.

Les consignes de tri

LE VERRE, C'EST LÀ

Verres

Le verre recyclé provient uniquement des emballages alimentaires en verre (bouteilles, pots,...).

Le bris de glace, les assiettes, les verres, les pare-brise, les ampoules, les néons... Ces déchets sont acceptés en déchetterie.

TOUS LES PAPIERS SE TRIENT ICI

Papiers

Livres, cahiers, journaux, revues, magazines, etc.

Films plastique et blisters vont dans la poubelle jaune.

Inutile de déchirer les papiers ou de retirer les agrafes, les spirales et les couvertures plastifiées.

Pour réduire les quantités de papiers reçus, des autocollants STOP-PUB à apposer sur les boîtes aux lettres sont disponibles en mairies ou auprès des animateurs du tri de L'Agglomération.

TOUS LES TEXTILES SE RECYCLENT

Textiles

Vêtements, linge de maison (propres et secs), chaussures (liées par paire), sacs à main, peuvent y être déposés en **sac fermé dans une borne textile**.

Même usés ou déchirés... **Pensez aussi aux ressourceries du territoire!**

CE QUI NE SE TRIE PAS VA DANS LA POUBELLE NOIRE

Ordures ménagères

À noter : inutile de laver vos emballages et ne les imbriquez pas entre eux.

ATTENTION :
Les bidons de pétrole pour le chauffage, les gros bidons de juel et les bouchons en liège sont à déposer en déchetterie.

Que reste-t-il dans le sac noir ?

Papier cadeau brillant/plastifié, gobelets en plastique, tubes de dentifrice, rasoirs jetables, protections féminines et couches bébé (optez pour les modèles lavables), stylos, cartons et sacs en papier souillés, cotons-tiges, litière pour chat, vaisselle et ampoules cassées, lingettes, papier alimentaire, emballage d'électroménager en polystyrène.

Agissez bien, dans une poubelle noire un tri, en brisant...
34% des déchets
12% des déchets de déchetterie

34% Déchets recyclables
20% Ordures ménagères
36% de ces déchets peuvent être valorisés par recyclage au compostage

Un doute ? Une question ? Contactez les animateurs de tri au 05 53 49 86 87/88

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Métaux

Boîtes de conserve, canettes, aérosols, bidons alimentaires (sirop...), barquettes, opercules...

Cartons

Boîtes de céréales, de pizza, briques alimentaires (soupe, lait, jus de fruits...)

Certains cartons sont trop volumineux pour le bac de tri (cartons de déménagement, d'appareils électroménagers) : ils sont à déposer en déchetterie.

Plastiques

Flacons (liquide vaisselle, shampooing...), pots (yaourts, crème fraîche...), bouchons, boîtes, barquettes, sachets, blisters, films plastique, bouteilles (eau/huile).

Couverts et gobelets en plastique vont dans la poubelle noire.

CE QUI NE SE TRIE PAS VA DANS LA POUBELLE NOIRE

Ordures ménagères

À noter : pensez à bien fermer vos sacs !

ATTENTION :
Les bidons de pétrole pour le chauffage, les gros bidons de juel et les bouchons en liège sont à déposer en déchetterie.

Que reste-t-il dans le sac noir ?

Papier cadeau brillant/plastifié, gobelets en plastique, tubes de dentifrice, rasoirs jetables, protections féminines et couches bébé (optez pour les modèles lavables), stylos, cartons et sacs en papier souillés, cotons-tiges, litière pour chat, vaisselle et ampoules cassées, lingettes, papier alimentaire, emballage d'électroménager en polystyrène.

Agissez bien, dans une poubelle noire un tri, en brisant...
34% des déchets
12% des déchets de déchetterie

34% Déchets recyclables
20% Ordures ménagères
36% de ces déchets peuvent être valorisés par recyclage au compostage

Un doute ? Une question ? Contactez les animateurs de tri au 05 53 49 86 87/88

Environnement

Renaissance de la fontaine et du lavoir de Pech de Plat



Après des décennies d'oubli, les ronces, fougères, orties, et surtout les arbres étaient venus reprendre possession des lieux. Lierres et sureaux avaient plongé leurs racines au milieu des pierres et des dégradations structurelles étaient visibles sur les deux ouvrages.



Il y a deux ans un important débroussaillage avec abattage, dessouchage et broyage sur site avaient ramené ces lieux à la lumière, grâce à l'intervention de Monsieur Yves HERVÉ.



Il y a quelques semaines, Monsieur Jérôme OLLIVON épaulé par trois Compagnons du Devoir, ont consolidé les pierres, les margelles du lavoir et rénové la voûte interne et externe de la fontaine, tout cela gracieusement il faut le souligner.

Le bénévolat a été le maître mot de cette opération et nous vous invitons à venir redécouvrir ce havre de verdure et de quiétude où l'eau est source de vie.

Cet espace bordant le chemin de randonnée vous offrira également un superbe panorama sur le village de Dolmayrac.

La taille des arbustes à fleurs à feuillage caduc

L'hiver est là, et les feuillages de l'été ont laissé place aux rameaux dénudés de nos arbustes. Si le cliquetis des sécateurs se fait entendre dans les vergers de pruniers, il vous rappelle qu'il serait peut-être temps de tailler dans vos jardins.

Oui, mais doit-on tout tailler, quand et comment ?

Vous voilà devant votre arbuste, sécateur à la main et avec vos incertitudes ...

Que couper ?

Ces conseils sont valables pour la plupart des arbustes à fleurs à feuillage caduc (rosier, buddleia, lagerstroemia, althéa, ...)

- Commencez par couper le bois mort qui est le plus souvent cassant et à l'écorce ridée.
- Supprimez les bois chétifs dont le diamètre n'excède pas celui d'un petit crayon.
- Simplifiez les fourches qui divisent la circulation de la sève et donc ralentissent la végétation.
- Lorsque deux branches se croisent, éliminez celle qui vous paraît la plus faible ou qui vous semble partir dans la mauvaise direction.

Votre arbuste ainsi simplifié, il vous reste à tailler les branches choisies en les rabattant à trois yeux (bourgeons apparents). Ces derniers en repoussant plus vigoureusement émettront alors une abondante floraison.

Toutefois attention, car les arbustes à fleurs ne se taillent pas tous à la même époque.

- Les arbustes à floraison estivale se taillent court en hiver ou sortie d'hiver. Les nouveaux rameaux se développent sur l'année en cours suivis d'une floraison terminale (rosier, buddleia, lagerstroemia, perovskia,...)

- Les arbustes à floraison printanière se taillent juste après leur floraison (Avril-Mai en général) tels que forsythia, seringat, spirée de printemps. La floraison se faisant sur les rameaux de l'année précédente, ne les taillez surtout pas en hiver.

Si vous reprenez ces deux principes vous deviendrez des jardiniers avertis, car vous aidez vos plantes à se développer harmonieusement et à vous gratifier ainsi de généreuses floraisons.

Toutefois, certains arbustes caducs n'aiment pas les tailles drastiques car ils poussent lentement tels les cornouillers à fleurs, les magnolias caducs, ou les viburnum. Les arbustes à fleurs n'apprécient pas les tailles à la cisaille qui rendent leur végétation broussailleuse et les affaiblissent rapidement.

L'art de la taille c'est de regarder votre plante croître, s'épanouir, l'aider à se former et admirer sa floraison, qui sera le résultat de vos soins.



Taille d'un buddleia en hiver



Infos village

Votre mairie vous accueille aux horaires suivants :

- Lundi** 9h - 12h30
- Mardi** 9h - 12h30
- Mercredi** 9h - 12h30
- Jeudi** 9h - 12h30
- Vendredi** 9h - 12h30

Mairie de Dolmayrac - 10, place du Souvenir - 47110 DOLMAYRAC

Vous pouvez joindre le secrétariat de mairie :

- Par téléphone au **05 53 01 03 56**
- Par e-mail à **contact@ville-dolmayrac.fr**

NUMEROS D'URGENCE

- 15** SAMU URGENCE
- 18** ou **112** Sapeurs Pompiers
- 05 53 49 60 90** Gendarmerie de Sainte-Livrade
- 17** Police Secours
- 119** Allô Enfance en danger
- 01 40 05 48 48** Centre antipoison
- 3624** SOS Médecin
- 3919** Violences conjugales infos
- 05 53 40 03 62** Maison des Femmes
- 05 53 40 02 19** Hébergement d'urgence
- 115** Hébergement nuit et week-end

INFOS UTILES

- Pôle Urbanisme : Haras National Villeneuve-sur-Lot **05 53 49 66 80**
urbanisme@grand-villeneuvois.fr
- SOS Surendettement : **05 53 49 30 11**
- Orange : **3900** ou **09 69 37 03 64** Villeneuve-sur-Lot
- Saur Sainte-Livrade : ZAC de Nombel **05 53 72 01 10**
- EDF dépannage : **3004** ou **09 72 67 50 47**
- Conciliateur de justice : Mairie de Sainte-Livrade **05 53 49 69 00**
- Maison France Service :
7 av. René Bouchon Sainte-Livrade **05 53 01 47 98**